Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

176001174

Ref: 2016060628

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

## Données générales

Lieu du contrôle: Rue du Grand Air 42, 4052 BEAUFAYS

Propriétaire:

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 08/06/2016

## Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 276bis Transfert de propriété

Info complément.: Installation partiellement renouvelée après 01/10/1981

Réinspection à:

## Données générales de l'installation électrique

20,00 Courant nominal max: Courant nominal sécurité principale:

Section du câble d'arrivée: 4X4 mm<sup>2</sup> **VVB** - Type:

Type d'électrode: Barre ou piquet de terre Section: / mm<sup>2</sup> Conducteur de terre: 16 mm² - DI: 300 mA Nombre de pôles: 4

Interrupteur différent. général - In: Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: 1 DIFF 63A 300mA 2P

Interrupteur différent. second. - In: - DI : Nombre de pôles: / / mA

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 5 Nombre de tableaux: 1 Tarif: Bihoraire

## Mesures et contrôles

**D'ANNEXES** 

Résistance de dispersion:	12.5 Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	Pas en ordre
Isolement générale:	424 MOhm	Test du différentiel:	En ordre	Etat du materiel fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Test de défault:	En ordre	Schémas:	1
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

Conclusion:				
L'INSTALLATION	<b>N'EST</b>	<b>PAS</b>	CONFORME	AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée

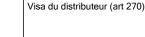
avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (\*)

**NOMBRE** Schéma d'implantation: Non

Schéma unifilaire: Non

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:



## Visa de l'organisme de contrôle





ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

### Description des circuits

6 FUSIBLES AUTO 16A 2P +1 DISJONCTEUR 25A 2P+ 2 FUSIBLES AUTO 10

### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AH : Il est conseillé d'obturer correctement et complètement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans l'écran de protection,...). (art. 19)
  - B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- K0 : (installations < 01/10/1981) Si le circuit de la salle de bains n'est pas connecté après un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30mA au maximum, la volume 2 est étendue à 1m par rapport au bord de la baignoire et/ou la douche (au lieu de 0,60m).
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions schemas

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions coffrets de repartition :

- 4.01. : Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2. (art 248.01)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)

### Infractions interrupteurs differentiels:

- 5.03. : L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités. (art 85.02, 116)
- 5.08. : Prévoyez un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour l'installation de salles de bains/douches. Cet interrupteur différentiel est inférieure à celui placé à l'origine de l'installation. (art 86.08)
- 5.09. : Prévoyez un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables. Cet interrupteur différentiel est inférieure à celui placé à l'origine de l'installation. (art 86.08)

#### Infractions protection contre les surintensites :

- 6.07. : Les circuits monophasés doivent être protégés sur les deux conducteurs actifs. (art 128)
- 6.08. : Les circuits prises ou circuits mixtes (prises + éclairages) doivent être réalisés avec des conducteurs d'une section minimale de 2.5 mm². (art 198)

#### Infractions installation electrique:

- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)
- 7.20. : Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles. (art 104)
- 7.24. : Des raccords lustre doivent être supprimé, ou doivent être remplacés par des bornes rapide.

### Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.17. : Les câbles du type côte à côte (VTLmB), méplat sous gaine de PVC (LMVVR), COAX, VVT, H05VVF, H07RN-F et R2V (NF) sont interdits et doivent être remplacé par des câbles du type XVB. (art 198)
- 8.21. : Le code de couleur des conducteurs actifs n'est pas conforme (des conducteurs avec une couleur jaune ou verte sont interdits).

### Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

- 3.13 SALON+ 2 ETAGE BUREAU + DEBARRAS
- 7.15 7.20 COMBLE
- 7.24 COFFRET
- 8.17 6.08 SDB





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060628

## ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

## Données générales

Annexe à rapport n°: 176001174

Tension nominale: 2x230v

Lieu du contrôle: Rue du Grand Air 42 , 4052 BEAUFAYS

Propriétaire: CICHOCKI Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 08/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





ACA asbl Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016060628

## ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

## Données générales

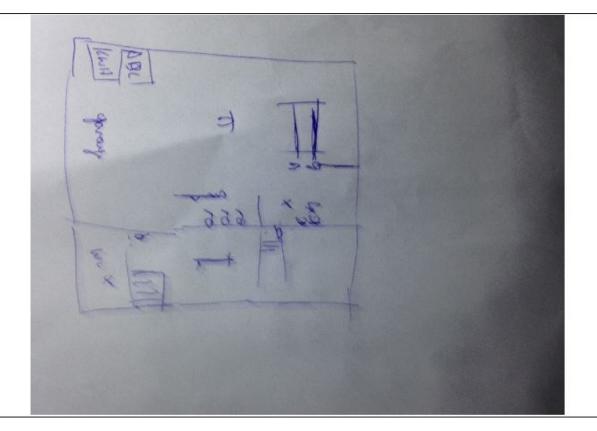
Annexe à rapport n°: 176001174

Tension nominale: 2x230v Lieu du contrôle: Rue du Grand Air 42 , 4052 BEAUFAYS

Propriétaire: CICHOCKI

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 08/06/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

